Eure-et-Loir Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de transmission de la convocation 11 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois de janvier, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom			Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	х		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	Х		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	Х		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	Х		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	Χ		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	Х		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	Х		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	Х		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		Χ	
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	Х		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	Arrivée	e à 20h	
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	Χ		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	Х		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	Х		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale		Χ	
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		Χ	Stéphane COURPOTIN
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	Х		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte. Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du PV du précédent Conseil Municipal
- 2. Attribution marché équipement matériel cuisine restaurant scolaire
- 3. Maîtrise d'œuvre construction chaufferie biomasse Coudreceau
- 4. Attribution du marché des contrats de maintenance chauffage et climatisation
- 5. Projet enfouissement des réseaux 2024
- 6. Point sur les travaux en cours
- 7. Point sur les décorations de noël à la halle et l'ESC
- 8. Délibérations modificatives FDI 2023
- 9. Engagement dépenses investissement 2023
- 10. Demande de subvention DETR travaux de la Grande Cour
- 11. Décision modificative budgétaire exercice 2022
- 12. Adhésion à la mission « délégué à la protection des données » (DPD) mutualisé
- 13. Rapport commission communication
- 14. Rapport d'activité 2021 du conseil syndical SIACOTEP
- 15. Rapport des délégué(e)s aux structures intercommunales

16. Questions diverses

APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Stéphane COURPOTIN propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Le conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022.

ATTRIBUTION MARCHE EQUIPEMENT MATERIEL CUISINE RESTAURANT SCOLAIRE (Délibération 1-18/01/2023)

Stéphane COURPOTIN rappelle qu'une consultation sous forme de MAPA a été lancée du 19 décembre 2022 au 13 janvier 2023.

Il informe le Conseil Municipal que trois prestataires ont fait la visite obligatoire du site mais qu'aucune offre n'a été déposée.

Stéphane COURPOTIN explique que deux possibilités s'offrent à la commune :

- Relancer une nouvelle procédure
- Passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées

Entendu cet exposé, le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclare le marché infructueux :
- Décide de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sans que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées ;
- Donne tous pouvoirs au maire ou son représentant pour signer les documents à intervenir dans cette affaire.

MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION CHAUFFERIE BIOMASSE COUDRECEAU (Délibération 2-18/01/2023)

Francis DE KONINCK rappelle le projet de construction d'une chaufferie biomasse afin d'alimenter en chauffage les 2 écoles, la salle des fêtes, la mairie, la bibliothèque et les 2 appartements à Coudreceau.

Estimation du projet : 360 000 € HT.

Il présente la proposition de maîtrise d'œuvre, sous forme d'un groupement, pour la réalisation du projet :

MORVANT ARCHITECTE:

17 270 € HT

- DELAGE ET COULIOU :

18 120 € HT

- IN3 INGENIERIE:

3 850 € HT

TOTAL: 39 240 € HT - 47 088 € TTC

Cette mission comprend la réalisation des pièces suivantes :

- PHASE 1 : ETUDES
 - Avant projet;
 - o Dossier de permis de construire ;
 - o Dossier PRO-DCE;

- Analyse des offres et assistance aux contrats de travaux avec les entreprises :
- PHASE 2 TRAVAUX
 - Suivi des travaux :
 - o Assistance aux opérations de réception de travaux.

Francis DE KONINCK précise qu'il faudra également prévoir les missions :

Etude aéotechnique 3 000 € HT Coordonnateur SPS 4 000 € HT Contrôleur technique 5 000 € HT

ainsi que l'assurance Dommage-ouvrage non chiffrée à ce jour.

Il est proposé au conseil Municipal de retenir cette offre.

Philippe RUHLMANN est étonné de la notion d'ERP (Etablissement Recevant du Public) pour ce type de proiet.

Francis DE KONINCK propose de vérifier auprès de M. MORVANT ces éléments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve la proposition telle que présentée;
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer le contrat à intervenir.

ATTRIBUTION DU MARCHE DES CONTRATS DE MAINTENANCE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

Thierry CARLIER informe le Conseil Municipal que le contrat avec la société VIRIA est arrivé à expiration le 31 décembre 2019. Il a été reconduit par avenants jusqu'au 31 décembre 2022,

Une consultation a été lancée par le renouvellement du contrat.

Pour permettre de compléter et d'analyser de manière plus exhaustive les offres aui doivent être scindées entre le CCAS et la commune, ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

PROJET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX 2024

(Délibération 3-18/01/2023)

Hervé ENEAULT explique qu'il y aurait lieu de poursuivre des travaux d'enfouissements des réseaux aériens.

Il propose de réaliser une deuxième tranche sur le secteur de la Poterie ainsi que sur le secteur de la rue des moulins à Brunelles.

Valérie TRIVERIO s'interroge sur les travaux d'enfouissement restant à réaliser sur le secteur de Margon.

Hervé ENEAULT précise que l'enfouissement reste à faire rue du Val Roquet et la rue des ruisseaux.

Philippe RUHLMANN demande que la rue du Val Roquet soit prioritaire et de voir avec Nogent pour coupler les travaux sur le bas de la rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire trois projets auprès d'Energie 28 afin de lancer le chiffrage dans la perspective d'une inscription au budget 2024 :

- 2ème tranche secteur de la Poterie ;
- Rue des moulins à Brunelles
- Rue du Val Roquet

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Francis DE KONINCK informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux en cours sur la commune :

- Cabinet infirmier: le bâtiment sera hors d'eau hors d'air la semaine prochaine.
- Extension du restaurant scolaire : le fait que le marché pour l'équipement de la cuisine soit infructueux pourrait entrainer un retard dans la livraison du bâtiment.
- Travaux rue St Martin: la pose des bordures devrait être réalisée la semaine prochaine et l'enrobé début février.
- Remplacement poteaux incendie : 3 poteaux ont été remplacés, chemin de l'Auberdière, rue de la Vallée à Brunelles, la petite Massonnière à Brunelles

POINT SUR LES DECORATIONS DE NOËL A LA HALLE ET L'ESC

Bruno BOBAULT explique que certaines décorations ornant la halle à Margon pour les fêtes de fin d'année sont devenues vieillottes et qu'il conviendrait de compléter celles de l'espace socio culturel de Margon.

Il propose d'acquérir de nouveaux décors mais aussi de transformer le chalet existant en maison du Père-Noel ; un chiffrage est en cours pour inscription de crédits au prochain budget.

Valérie TRIVERIO précise que le responsable des services techniques souhaite être associés lors des achats pour en connaitre toutes les données techniques.

DELIBERATIONS MODIFICATIVES FDI 2023

1. <u>DEMANDES FDI 2023</u> (Délibération 4-18/01/2023)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en cohérence les devis mis à jour et la délibération sollicitant le FDI 2023.

Il propose de remplacer la délibération 8-14/12/2022 par la présente :

Stéphane COURPOTIN présente les différents travaux à réaliser sur l'année 2023 :

- Aménagement carrefour corniche maçonnerie
- Aménagement de sécurité rue de la vallée
- Création de toilettes publiques sur l'aire de loisirs de La Cloche Margon
- Réfection des sanitaires publics de Coudreceau
- Réfection de la cheminée de l'école de Margon

Stéphane COURPOTIN explique que ces travaux pourraient être éligibles au Fonds Départemental d'Investissement d'Eure-et-Loir (FDI28) par l'attribution d'une subvention au taux de 30% par le Conseil Départemental.

Pour aider au financement de ces travaux, Stéphane COURPOTIN propose de présenter ces projets dans le cadre du FDI 28.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide la réalisation des travaux du programme voirie 2022 sous réserve des financements obtenus;
- Sollicite une aide auprès du Département au titre du FDI :

- Dit que la présente délibération remplace celle portant le numéro 8-14/12/2022;
- Approuve le plan de financement comme ci-dessous exposé :

TRAVAUX		FC	OI .	Autofinancement		
NATURE	Montant HT	Taux Montant		Taux	Montant	
AMENAGEMENT CARREFOUR CORNICHE MACONNERIE	28 493 €	30%	8 548 €	70%	19 945 €	
AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE LA VALLEE	24 533 €	30%	7 360 €	70%	17 173 €	
Création de toilettes publiques sur l'aire de loisirs de La Cloche Margon	15 280 €	30%	4 584 €	70%	10 696 €	
Réfection des sanitaires publics de Coudreceau	5 458 €	30%	1 637 €	70%	3 821 €	
Réfection de la cheminée de l'école de Margon	3 785 €	30%	1 136 €	70%	2 650 €	

2. <u>ISOLATION DES RAMPANTS DE L'ECOLE MATERNELLE</u> <u>DEMANDES FDI – ENERGIE 28 – FONDS VERTS (Délibération 5-18/01/2023)</u>

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le montant des travaux et la délibération sollicitant le FDI 2023.

Il propose de remplacer la délibération 9-14/12/2022 par la présente :

Stéphane COURPOTIN rappelle que préalablement à la réalisation de la chaufferie biomasse pour desservir la mairie, la salle des fêtes, l'école, la bibliothèque et deux logements locatifs, il y a lieu de procéder à l'isolation des rampants de l'école.

MONTANT DES TRAVAUX : 58 957 € HT

Stéphane COURPOTIN propose de solliciter différents fonds pour financer ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide la réalisation du projet;
- Sollicite une subvention auprès d'Energie 28;
- Sollicite une subvention auprès du Département au titre du FDI;
- Sollicite une subvention au titre des FONDS VERTS;
- Dit que la présente délibération remplace celle portant le numéro 9-14/12/2022;
- Valide le plan de financement suivant :

Nature des travaux		Demandes de subventions	Taux	Montant
Isolation des rampants du bâtiment école/ salle des fêtes		ENERGIE 28	38,5%	22 698 €
	FDI	FDI	30,0%	17 687 €
	58 957 €	Fonds verts	11,5%	6 780 €
		Autofinancement	20,0%	11 791 €

ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT 2023 (Délibération 6-18/01/2023)

Stéphane COURPOTIN rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1 er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les dépenses réelles d'investissement pour le budget principal prévues au BP 2022 hors crédits afférents au remboursement de la dette, se sont élevées à 2 114 874 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2023 est donc de 528 718,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne l'autorisation au Maire d'engager, mandater et liquider :

Imputation budgétaire	ntres	Investissement			
Motif	Compte	Opération	414	Dépenses	Recettes
Chaise de bureau	2184	069	4	754 €	
Camion d'occasion	2157	036	4	28 025 €	
Carrefour Av de paris	2152	038	1	576 €	
Réfection trottoirs entre parking de la borde et entrée BASEL	2152	030	1	1 €	
TOTAL				29 356 €	- €

DEMANDE DE SUBVENTION DETR TRAVAUX DE LA GRANDE COUR (Délibération 7-18/01/2023)

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux rue de la Grande Cour à Brunelles.

Il précise que ce projet pourrait être éligible, pour partie, à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet;
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux de 20%;
- Valide le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES					
Montant travaux HT		Montant FDI	BASE	Taux sur base	Taux sur total travaux	Montant	
Prix Généraux		FDI	200 000 €	30%	24%	60 000 €	
Démolitions - travaux préparatoire	249 820 €	Agence de l'Eau	143 400 €	50%	29%	71 700 €	
Réseau eaux pluviales	249 620 €	DETR	100 543 €	20%	8%	20 109 €	
Espaces verts		AUTOFII	NANCEMEN.	Г	39%	98 011 €	
TOTAL DEPENSES	249 820 €		100%	249 820 €			

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 (Délibération 8-18/01/2023)

Edwige VEDIE expose qu'il y a lieu d'apporter des modifications budgétaires pour régulariser les écritures du budget de l'exercice 2022.

BUDGET PRINCIPAL - DM 8 - 2022:

Imputation budgétaire		Centres	Fonction	nement	Investissement	
Motif	Compte	Cen	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autres communes	276348	4			0,71	
Dépôts et cautionnements reçus	165	2			-0,71	
TOTAL	- 13-11		- €	- €	- €	- €

BUDGET LOTISSEMENT LA MAÇONNERIE - DM 1 - 2022 :

Imputation budgétaire		Fonction	nement	Investissement	
Motif	Compte	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Stock final	7133		173 480 €		
Virement à la section d'investissement	023	173 480 €			
Stock final	3351			173 480 €	
Virement à la section de fonctionnement	21				173 480 €
TOTAL		173 480 €	173 480 €	173 480 €	173 480 €

BUDGET MARPA CONSTRUCTION - DM 1 - 2022:

Imputation budgétaire		Fonction	nement	Investissement	
Motif	Compte	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Intérêts réglés à l'échéance	66111	5 239 €			
Entretien et réparations bâtiments publics	615221	- 5 239 €			
TOTAL		- €	- €	- €	- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications budgétaires telles qu'elles sont exposées ci-dessus.

ADHESION A LA MISSION DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD) MUTUALISE (Délibération 9-18/01/2023)

Stéphane COURPOTIN explique que le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données, ci-après « le RGPD »), entré en vigueur le 25 mai 2018 et notamment son article 37-1 prévoit l'obligation pour les autorités publique ou organismes publics, de désigner un délégué à la Protection des Données.

Il explique qu'Eure-et-Loir ingénierie propose de conclure une convention entre le département et la collectivité pour mutualiser la fonction de Délégué à la Protection des Données conformément aux dispositions de l'article 37-3 du RGPD qui prévoit la possibilité de désigner un DPD unique pour plusieurs autorités publiques.

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que le tarif est en rapport avec le nombre d'habitants, soit pour la commune d'Arcisses, strate de 2 001 à 5 000 habitants :

Année N : année de l'adhésion à la mission
 Année N+1 et suivantes
 1 800 €
 1 170 €

Le Conseil Municipal après délibération accepte la proposition et donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention à intervenir entre Eure-et-Loir Ingénierie et la commune.

RAPPORT COMMISSION COMMUNICATION

Thierry CARLIER informe le Conseil Municipal des prochaines échéances pour la sortie de l'Arcisses Infos de février :

- Transmission des articles jusqu'au 26 janvier 2023,
- Relecture prévue le 2 février 2023,
- Distribution programmée le 18 février.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU CONSEIL SYNDICAL SIACOTEP (Délibération 10-18/01/2023)

Hervé ENEAULT présente le rapport d'activité 2021 du SIACOTEP.

Il rappelle que le service est géré en concession au titre d'une délégation de service public dont le prestataire actuel est SUEZ Eau France et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13 092 habitants, soit 5 091 usagers pour 4 779 branchements au 31 décembre 2021.

Philippe RUHLMANN précise que le volume assujetti est d'environ 614 000 m³, on peut déplorer que le volume traité par la station d'épuration soit bien supérieur car il est 995 000m³.

Le SIACOTEP ne fait pas payer de droit au service, de participation pour l'assainissement collectif et de participation aux frais de branchements.

Le prix au m³ de la redevance assainissement s'élève au 1er janvier 2022 à 2,41€ TTC avec un taux de TVA à 10% se décomposant comme suit :

- 1,100 € HT pour la part collectivité (depuis le 12 avril 2019),
- 0,929 € HT pour le délégataire sur la base de la facture 120 m³, soit une augmentation de 3,5%,
- 0,160 € HT pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Philippe RUHLMANN précise que la dette est en diminution, elle est de 4 017 898,51 € soit une diminution de 357 906,37 € en 2021.

Hervé ENEAULT informe que le SIACOTEP est toujours capable de prendre les boues COVID.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2021 du SIACOTEP.

RAPPORT DES DELEGUE(E)S AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Ce point ne fait l'objet d'aucune intervention.

QUESTIONS DIVERSES

Permis de construire du « Pommier Vert »

Christelle DENORMANDIE s'interroge sur la nature de la construction avenue de Paris « Le Pommier Vert ».

Stéphane COURPOTIN précise qu'il s'agit d'une boulangerie artisanale qui devrait ouvrir en septembre.

- Sinistres toitures églises

Valérie TRIVERIO signale un trou dans la toiture de l'église de Margon.

Francis DE KONINCK précise qu'il en est de même pour les églises de Brunelles et Coudreceau.

Le responsable des services techniques est chargé de prendre attache avec un couvreur pour effectuer les réparations.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le lundi 27 février 2023 à 19H30 La séance est levée à 20 heures 45

Liste des délibérations du 18 janvier 2023 :

- 1. ATTRIBUTION MARCHE EQUIPEMENT MATERIEL CUISINE RESTAURANT SCOLAIRE (Délibération 1-18/01/2023)
- MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION CHAUFFERIE BIOMASSE COUDRECEAU (Délibération 2-18/01/2023)
- 3. PROJET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX 2024 (Délibération 3-18/01/2023)
- 4. DEMANDES FDI 2023 (Délibération 4-18/01/2023)
- 5. ISOLATION DES RAMPANTS DE L'ECOLE MATERNELLE DEMANDES FDI ENERGIE 28 FONDS VERTS (Délibération 5-18/01/2023)
- 6. ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT 2023 (Délibération 6-18/01/2023)
- 7. DEMANDE DE SUBVENTION DETR TRAVAUX DE LA GRANDE COUR (Délibération 7-18/01/2023)
- 8. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 (Délibération 8-18/01/2023)
- 9. ADHESION A LA MISSION DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD) MUTUALISE (Délibération 9-18/01/2023)
- 10. RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU CONSEIL SYNDICAL SIACOTEP (Délibération 10-18/01/2023)

Le Président de séance : Stéphane COURPOTIN – Maire

La secrétaire de séance : Edwige VEDIE.